

Énoncé de réaction - Fausse-teigne à cinq points du yucca

18 décembre, 2013

Nom commun : Fausse-teigne à cinq points du yucca

Nom scientifique : *Prodoxus quinquepunctellus*

Évaluation de la situation de l'espèce par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) : En voie de disparition

Comment le ministre de l'Environnement se propose de réagir à l'évaluation : L'évaluation ci-dessus confirme la classification du Fausse-teigne à cinq points du yucca déjà inscrite à l'annexe 1, intitulée la *Liste des espèces en péril*. Cette espèce restera ainsi sur la liste comme espèce en voie de disparition. Les activités continueront d'être entreprises conformément à l'objet de la *Loi sur les espèces en péril* et respecteront les échéances prescrites par la Loi.

Justification de la désignation par le COSEPAC : La fausse-teigne à cinq points du yucca n'est trouvée que dans deux sites au Canada, dont un ayant été découvert en 2011. Cette espèce de papillon nocturne est un foreur des tiges obligatoire du yucca glauque. La survie des chenilles dépend de la relation mutualiste entre le yucca glauque et son pollinisateur, la teigne du yucca. Les fleurs des tiges non pollinisées du yucca glauque se fanent plus rapidement que les tiges pollinisées, entraînant la mort chez presque tous les individus des cycles de vie immatures de la fausse-teigne à cinq points du yucca. La perte de fleurs ou de graines résultant de l'herbivorie par les ongulés est une menace continue, et à long terme les populations de yucca glauque pourraient être limitées par l'absence de feux et autres perturbations qui fournissent des sites d'établissement pour les plantules.

Présence au Canada : Alberta

Ministre(s) compétent(s) :

Ministre de l'Environnement du Canada

Activités de conservations en cours : Un programme de rétablissement de la Fausse-teigne à cinq points du yucca est en cours de préparation.